

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1540

commission principale : développement économique

commune (s) : Genay - Neuville sur Saône

objet : **Requalification des zones et parcs industriels - Zone industrielle de Lyon-nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des parcs et des zones industriels demeure une priorité de la Communauté urbaine. En 2003, s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité dans le niveau d'entretien et d'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et sur un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises dans les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la Communauté urbaine (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre des compétences communautaires aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des zones et parcs industriels figure dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€, 1,8 M€ ont été dépensés pour la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation zone par zone a été établie pour la période 2004-2007. Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de Lyon-nord :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007,
- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de Lyon-nord.

D'une superficie de 180 hectares, la zone industrielle de Lyon-nord accueille 3 650 emplois au sein de 75 entreprises. Il s'agit d'un site d'activités reflétant les dynamiques et les potentialités économiques de l'ensemble du val de Saône. Stratégiquement positionné au nord de l'agglomération, il bénéficie également d'une capacité de croissance non négligeable. L'intervention de la Communauté urbaine au titre des requalifications des zones et parcs industriels devra se concentrer sur l'amélioration de l'image et du fonctionnement de la zone ainsi que sur la bonne mise en cohérence du site existant avec ses projets d'extension. La qualité du site supposera une attention particulière aux problématiques environnementales.

604 000 € sont d'ores et déjà individualisés pour des opérations à l'étude ou engagées. Les opérations aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007 sont les suivantes :

- les points informations et la signalétique : mise en place,
- l'avenue des Frères Lumières : requalification,
- la rue Ampère : requalification,
- la rue Thimonnier : requalification,
- la rue Jacquard : requalification,
- la mise en valeur du château d'eau,
- les acquisitions foncières.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau de la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Valide la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de Lyon-nord.

2° - Regroupe les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de Lyon-nord en une seule opération refondue pour un montant total de 604 000 € sur la période 2004-2007.

3° - Procède à une individualisation complémentaire d'un montant de 306 000 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 910 000 €.

4° - Propose l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 100 000 € pour l'année 2004,
- 500 000 € pour l'année 2005,
- 310 000 € pour l'année 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,